



## Rupture période d'essai pour trajet trop long

Par **Benooit**, le **04/03/2019** à **13:01**

Après 4 mois au chômage, j'ai trouvé un travail qui me plaisait beaucoup mais qui été situé à près de 2h de voiture de chez moi. J'ai décidé d'accepter l'offre, nous avons déménager avec ma femme un peu plus près, étant limité par la distance de son emploi. J'ai deux enfants en bas âges et après 2 mois je me sens épuisé par les 3 à 4 heures de trajet quotidien, je sens que je ne peux pas continuer. Je me demande s'il y a une possibilité de retrouver mes allocations chômage si je quitte le travail pendant ma période d'essai.

Merci

Par **morobar**, le **04/03/2019** à **16:33**

Bonjour,

Vous aviez 2 h de trajet avant déménagement et toujours 2 h après.

Le risque de perdre l'éligibilité aux allocations de retour à l'emploi est élevé.

Le mieux est d'exposer la situation à l'employeur et de lui demander de prendre l'initiative de la rupture de période d'essai.

Ou si le poste vous plaît, d'envisager sérieusement le déménagement.